

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS: 13	Subdivision de : Martigues	Date: visite du 10/07/07
Inspecteurs	: Pierre LECLERCQ & Olivier MEVEL		
Exploitant	: SOTRECO		Code GIDIC : 064.00915
Site inspecté	: Châteaurenard		A ou D : A
Activité	: Traitement des déchets – Fabrication de compost		Priorité : P1
Objet de la visite	: Respect des prescriptions de fonctionnement – point sur la problématique « odeurs » -point sur bilan de fonctionnement		Visite approfondie

Présentation du site inspecté

Description succincte des installations inspectées

La Société SOTRECO exploite sur la commune de Châteaurenard une unité de traitement des déchets (boues urbaines, boues industrielles, déchets provenant de l'industrie agro-alimentaire) et de fabrication de compost. Elle est autorisée par APC du 10 mai 1999 qui a acté le changement d'exploitant (l'autorisation initiale du 05/05/1996 était accordée à la SEML Val de Durance Environnement).

Les installations situées dans la ZI de Châteaurenard en bord de Durance, comprennent principalement :

Extérieur :

- des aires d'accueil des déchets
- des aires de stockage des co-produits (bois, écorces, supports carbonés)
- une aire de lavage pour les véhicules et une bascule
- des aires de stockage des produits finis
- des bio filtres
- un bassin de confinement et d'orage pour les eaux pluviales

Bâtiment :

- une zone de mélange (co-produits/déchets), criblage
- une zone de stockage refus du criblage
- des casiers de maturation
- des réacteurs de fermentation aérobie
- des tours de lavage acide pour le traitement de l'air
- des galeries techniques
- des bureaux
- un laboratoire produits finis

Rubriques autorisées : 167c ; 322-1 ; 2260-1

Volume maxi boues traité : 40 000 m³/an (en dessous l'activité ne pourrait être poursuivie en raison de la faible rentabilité – difficulté à trouver des débouchés)

Etablissement relevant de la directive IPPC et soumis au bilan de fonctionnement.

Contexte environnemental et socio-économique

12-13 personnes à temps plein sur le site.

Contexte très tendu : **Cf note interne visite du 14/11/06 et rapport au Préfet du 24/01/2007**

Informations complémentaires :

- depuis le 01/01/2007 les plaintes liées aux odeurs ont fortement diminué (« seulement » 3 plaintes depuis cette date)
- l'efficacité des équipements de désodorisation semble avérée (résultats de la troisième campagne de mesures olfactométriques – rapport ADEME)
- continuité jusqu'à octobre 2007 des observations avec le réseau de nez bénévoles et suivi Airfobep

Point sur Bilan de fonctionnement :

BdF initial reçu en 2005 : aucune suite de l'iic mais bilan très incomplet

Février 2007 : demande compléments faite par courrier

Avril 2007 : réception du bilan de fonctionnement

5 avril 2007 : demande de compléments de l'iic

mai 2007 : envoi version modifiée

mai 2007 : nouvelle demande de compléments

19/06/07 : compléments reçu – le bilan est à peu près complet

Rapport à faire par l'iic pour proposer une lettre sans suite dans l'immédiat dans l'attente des décisions pour la création du SAS fermé et dans l'attente du futur texte ministériel relatif aux installations de compostage (2008 ?)

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés - augmentation/réduction des effectifs,....)

Projet de création d'un SAS fermé de réception des boues + aménagements (quai de déchargement – rampe d'accès, voirie....) mais qui nécessite des autorisations administratives (acquisition des terrains – modification du POS..... cf rapport du 24/01/2007) – attente décision de la Mairie en fonction de la prochaine CLIS

Demande de renouvellement de l'autorisation provisoire de vente effectuée auprès du Ministère de l'Agriculture, mais pas de réponse à ce jour. L'exploitant envisage de pouvoir faire « normer » son produit (NFU 44 051)

Commande passée pour renvoyer les eaux de l'aire de lavage (après débourbeur-déshuileur) vers la station d'épuration de la zone industrielle : objectif 0 rejets eaux industrielles, seules les eaux de ruissellement seront dirigées vers le milieu naturel après passage dans bassin d'orage/confinement.

L'exploitant envisage de doubler la capacité de stockage d'H₂SO₄ (acide utilisé dans les tours de lavage de désodorisation) – rubrique 1411 mais devrait rester au dessous des seuils de déclaration (stockage actuel environ 20 m³) – information à faire à l'ic.

Enfin, en cours de réflexion :

- projet d'installation d'une « mini » station météorologique sur le site

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

Sujets évoqués

Problématique odeurs – résultats de la troisième campagne de mesures Burgéap et validation ADEME (rapport de validation reçu depuis la visite)

Fonctionnement des équipements de désodorisation : la dernière plainte (juin 2007) faisait suite à un dysfonctionnement du biofiltre sur la ligne L4. Ce dysfonctionnement a depuis été résolu et l'exploitant a mis en place une procédure interne pour vérifier à minima à fréquence mensuelle les paramètres de fonctionnement (notamment mesure des vitesses et dépression des alvéoles des biofiltres – contrôle de la qualité du garnissage [mélange écorces + tourbes criblées])

Conditions de réception des boues : projet de création du SASA fermé et sensibilisation des producteurs réalisée (de + en + les boues arrivent dans des bennes bâchées et ont une siccité de l'ordre de 30% et sont chaulées : ceci diminue fortement les nuisances liées au déchargement des boues mais ne les éliminent pas complètement)

Préparation de la CLIS automne 2007 :

- présentation du projet d'aménagement avec SAS de réception des boues à préparer
- calcul du volume utile du bâtiment et vérification des capacités d'extraction/traitement et désodorisation
- prévoir également une réunion préparatoire Airfobep/Drire/Sotreco pour exploitation et rendu des investigations réalisées dans le cadre du réseau de nez bénévoles, de la mise en relation des ressentis avec conditions météorologiques et activités SOTRECO

Lieux visités

Aire de réception des boues – zone de mélange boues/coproduits (amendement carboné) – zones de fermentation – aires de maturation et de stockage produits finis – équipement de désodorisation

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

Cette inspection s'est globalement déroulée et l'exploitant a fait preuve d'une grande disponibilité.

Elle a montré que l'exploitant avait pris en compte la problématique odeurs et a réalisé de nombreuses actions pour diminuer les nuisances.

De gros investissements ont été réalisés et d'autres sont à venir. Le jour de l'inspection les inspecteurs ont eu l'impression que le procédé était de mieux en mieux maîtrisé, ce qui est encourageant. Néanmoins de l'avis de l'ic, le projet de création de l'aire de réception des boues avec aménagements associés semblent nécessaires pour résoudre cette problématique « odeurs ». De plus l'acquisition des terrains pour la création de ce projet permettront d'améliorer la collecte des eaux de ruissellement et les conditions de stockages des co-produits.

Aucun écart n'a été relevé. Une liste de remarques a été portée à la connaissance de l'exploitant dans le cadre de la démarche contradictoire.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Monsieur ROURE (PDG)
Monsieur ROGEAT (Directeur SOTRECO)
Monsieur HERAUD (Chef d'exploitation SOTRECO)

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection (25/10/06)

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1	soldée
2	soldée
3	soldée
4	En cours –en attente des décisions administratives pour projet d'aménagement